



Pas de congés hebdomadaires

Par **mimicracra2010**, le **27/08/2010** à **12:38**

Bonjour, rnde puis le 24.06.2010 je travaille dans une entreprise d'aides à la personne. au mois de juin j'ai travaillé 19 heures dans le mois, juillet 76.5 heures dans le mois, août 99 heures dans le mois. je travaille du lundi au dimanche (1 heure). je n'ai eu AUCUN REPOS HEBDOMADAIRES malgré mes requêtes auprès de mes responsables. Mon contrat stipule que l'entreprise versera une indemnité égale à 10% des sommes perçues pendant la durée du contrat sauf poursuite des relations contractuelles ainsi qu'une indemnité compensatrice de congés payés de 10% des sommes perçues pendant la durée du contrat. Je ne vois aucun rapport avec les congés hebdomadaires ! merci de me répondre

Par **P.M.**, le **27/08/2010** à **15:21**

Bonjour, rneffectivement cela ne correspond pas au congé hebdomadaire obligatoire... rnje vous conseillerais de vous rapprocher d'une organisation syndicale ou même de l'Inspection du Travail...